

RISMA

**Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance
au capital de 1.432.694.700 dirhams**

Siège social : 97, Boulevard Al Massira Al Khadra, Etage 5, Casablanca (Maroc)

R.C. : Casablanca n° 98309 - I.F. n° 06902450

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 13 JUIN 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois,
Et le Treize Juin à 8 Heures 15 Minutes,

Les actionnaires de la Société **RISMA S.A** (« la Société »), société anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance, au capital de 1.432.694.700 dirhams divisé en 14.326.947 actions de 100 dirhams de valeur nominale chacune, et dont le siège social est à Casablanca, au 97, Boulevard Al Massira Al Khadra, se sont réunis par visioconférence via l'outil «Teams », en application des dispositions de l'article 28 des Statuts de la Société et suite à l'avis de convocation publié le 12 mai 2023 dans le journal d'annonces légales « L'Economiste n°6514.

L'Assemblée procède immédiatement à la constitution de son bureau.

Monsieur **Sven BOINET**, Président du Conseil de Surveillance, présidence la séance.

La société **ACCOR S.A** représentée par Monsieur **Sven BOINET** en vertu de pouvoirs, et la société **MAMDA-MCMA** représentée par Madame **Sofia LOPEZ BENHAMIDA**, en vertu de pouvoirs, les deux membres présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont désignés comme scrutateurs.

Madame **Houda SKALI** est désignée comme secrétaire de la séance.

Etaient également présents :

- **FIDAROC GRANT THORNTON**, Commissaire aux comptes, représenté par Monsieur **Omar HIMMICHE**, régulièrement convoqué

Le cabinet DELOITTE AUDIT, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, est absent excusé.

Monsieur le Président, constate que les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance possèdent **10.898.690 actions sur les 14.326.947 actions** formant le capital social de la Société et ayant le droit de vote, réunissant ainsi les conditions du quorum légal et statutaire requis. Cette déclaration est certifiée exacte par les membres du bureau. Monsieur le Président déclare en conséquence, que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Monsieur le Président met ensuite à la disposition de l'Assemblée les documents suivants :

- ✓ L'ordre du jour ;
- ✓ La liste des membres du directoire et des membres du Conseil de Surveillance ;
- ✓ Un exemplaire des Statuts de la Société ;
- ✓ Une copie de l'avis de convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle publié dans « L'Economiste » n° 6514 en date du 12 Mai 2023 ;

- ✓ Le projet des résolutions soumises à l'Assemblée Générale ;
- ✓ Les pouvoirs des actionnaires représentés par mandataire ;
- ✓ Les formulaires de vote par correspondance ;
- ✓ Les attestations de détention des titres RISMA fournies par les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance ;
- ✓ L'inventaire, les états de synthèse de l'exercice clos au 31 décembre 2022 ;
- ✓ Le rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Ordinaire au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022 ;
- ✓ Le rapport du Conseil de Surveillance à l'Assemblée Générale Ordinaire au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022 ;
- ✓ Les rapports général et spécial des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022 ;
- ✓ Une présentation à l'Assemblée Générale Ordinaire ;
- ✓ Le registre des Assemblées Générales.

Et, plus généralement, tous les documents sur lesquels a porté le droit d'information des actionnaires de RISMA S.A conformément aux dispositions de la Loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée (la "Loi"), ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée et au moins pendant les trente jours qui précèdent la date de la réunion de la présente Assemblée.

Puis, Monsieur le Président de l'Assemblée déclare que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions des articles 121 à 124 de la Loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée.

Le Président déclare ensuite qu'à l'expiration du délai de 10 jours suivant la date de l'avis de convocation la Société n'a pas reçu de demande d'inscription de nouveaux projets de résolutions de la part des actionnaires.

L'Assemblée, à l'unanimité, lui donne acte de ces déclarations.

Le Président donne ensuite lecture de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire tel que publié dans l'avis de convocation :

1. Lecture du rapport de gestion du Directoire et du rapport du Conseil de Surveillance sur les comptes annuels sociaux et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
2. Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés et les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
3. Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
4. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
5. Quitus aux membres du Directoire, aux membres du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes ;
6. Lecture du Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 95 de la loi 17-95 et approbation des opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice ;
7. Information sur le renouvellement du mandat des membres du Directoire ;
8. Démission de membres du Conseil de Surveillance ;
9. Ratification de la cooptation de nouveaux membres du Conseil de Surveillance ;
10. Renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes ;
11. Allocation de jetons de présence ;
12. Pouvoirs en vue des formalités légales.

Le Président donne ensuite lecture des rapports du Directoire et du Conseil de Surveillance à l'Assemblée Générale.

A l'issue de cette présentation, Messieurs les Commissaires aux comptes ont donné lecture de leurs rapports à l'Assemblée.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Après échange de points de vue, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant ainsi à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir en avoir entendu lecture, approuve dans toutes leurs parties, le rapport de gestion du Directoire et les observations du Conseil de Surveillance, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 10.898.690 actions, représentant 76,07% du capital social ;
Nombre total des votes valablement exprimés : 10.898.690 votes ;
Nombre de votes exprimés « pour » : 10.898.690 votes ;
Nombre de votes exprimés « contre » 0 ;
Nombre d'abstentions : 0.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIÈME RÉOLUTION

Après avoir entendu lecture du rapport général des Commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale approuve les **comptes sociaux** de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes faisant apparaître un montant de **capitaux propres de 1.918.010.145,67 Dirhams, dont un bénéfice net comptable de 125.197.042,78 Dirhams.**

Après avoir entendu lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée Générale approuve les **comptes consolidés** de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils lui ont été présentés ; lesdits Comptes faisant apparaître un **montant de capitaux propres de 1.309.102.230,49 Dirhams, dont le résultat net de l'ensemble consolidé de 158.699.356,54 Dirhams.**

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 10.898.690 actions, représentant 76,07% du capital social ;
Nombre total des votes valablement exprimés : 10.898.690 votes ;
Nombre de votes exprimés « pour » : 10.898.690 votes ;
Nombre de votes exprimés « contre » 0 ;
Nombre d'abstentions : 0.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale des actionnaires, sur proposition du Directoire, décide d'affecter les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2022 comme suit :

– Résultat net de l'exercice 2022.....	125.197.042,78 DH
– Dotation à la Réserve légale.....	1.327.273,67 DH
– Report à nouveau débiteur avant affectation.....	-98.651.569,45 DH
– Affectation en report à nouveau	123.869.769,11 DH
– Report à nouveau créateur après affectation	25.218.199,66 DH

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 10.898.690 actions, représentant 76,07% du capital social ;
Nombre total des votes valablement exprimés : 10.898.690 votes ;
Nombre de votes exprimés « pour » : 10.898.690 votes ;
Nombre de votes exprimés « contre » 0 ;
Nombre d'abstentions : 0.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIÈME RÉSOLUTION

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale donne à tous les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance quitus entier, définitif et sans réserve de l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice 2022.

Elle décide, en outre, de donner décharge aux Commissaires aux comptes de l'accomplissement de leur mission durant l'exercice écoulé.

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 10.898.690 actions, représentant 76,07% du capital social ;
Nombre total des votes valablement exprimés : 10.898.690 votes ;
Nombre de votes exprimés « pour » : 10.898.690 votes ;
Nombre de votes exprimés « contre » 0 ;
Nombre d'abstentions : 0.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 95 de la Loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, approuve les conclusions dudit rapport ainsi que les conventions qui y sont mentionnées.

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 10.898.690 actions, représentant 76,07% du capital social ;
Nombre total des votes valablement exprimés : 10.898.690 votes ;
Nombre de votes exprimés « pour » : 10.898.690 votes ;
Nombre de votes exprimés « contre » 0 ;
Nombre d'abstentions : 0.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la décision du Conseil de Surveillance, réuni en date du 5 Avril 2023, de **renouveler le mandat des membres du Directoire**, à savoir Monsieur Mohammed Amine ECHCHERKI et Madame Sofia LOPEZ BENHAMIDA pour une durée de cinq (5) années qui expire à l'issue de la réunion du Conseil de Surveillance devant se prononcer sur

les comptes du cinquième exercice qui s'est écoulé à compter de leur nomination, soit les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2027.

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 10.898.690 actions, représentant 76,07% du capital social ;

Nombre total des votes valablement exprimés : 10.898.690 votes ;

Nombre de votes exprimés « pour » : 10.898.690 votes ;

Nombre de votes exprimés « contre » 0 ;

Nombre d'abstentions : 0.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la **démission de Messieurs Sami NASSER et Zouheir BENSAID de leur fonction de membres du Conseil de Surveillance** et leur délivre quitus entier, définitif et sans réserve au titre de leur participation à la gestion des affaires sociales.

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 10.898.690 actions, représentant 76,07% du capital social ;

Nombre total des votes valablement exprimés : 10.898.690 votes ;

Nombre de votes exprimés « pour » : 10.898.690 votes ;

Nombre de votes exprimés « contre » 0 ;

Nombre d'abstentions : 0.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation à la fonction de membres du Conseil de Surveillance décidée par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 5 Avril 2023 de :

- **Madame Maud BAILLY** en remplacement de **Monsieur Sami NASSER** et ce pour la durée résiduelle du mandat de ce dernier, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.
- **RMA, représentée par Monsieur Hicham EL AMRANI** en remplacement de **Monsieur Zouheir BENSAID**, en raison de son départ à la retraite, et ce pour la durée résiduelle du mandat de ce dernier, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2027.

Madame Maud BAILLY et Monsieur Hicham EL AMRANI représentant permanent de RMA, confirment l'acceptation du mandat de membre du Conseil de Surveillance qui vient de leur être confié et déclarent qu'ils ne sont frappés d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de leur interdire d'exercer ce mandat.

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 10.898.690 actions, représentant 76,07% du capital social ;

Nombre total des votes valablement exprimés : 10.898.690 votes ;

Nombre de votes exprimés « pour » : 10.898.690 votes ;

Nombre de votes exprimés « contre » 0 ;

Nombre d'abstentions : 0.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

NEUVIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale constate qu'à l'issue de la présente réunion les mandats des Commissaires aux comptes, le cabinet Deloitte Audit et le cabinet Fidaroc Grant Thornton arrivent à échéance, et décide de :

- Renouveler le mandat du cabinet Fidaroc Grant Thornton représenté par Monsieur Faïçal MEKOUAR pour une durée de trois (3) années portant sur les exercices 2023, 2024 et 2025
- Et nommer le cabinet Mazars Audit, représenté par Monsieur Abdou Souleye DIOP pour une durée de trois (3) années portant sur les exercices 2023, 2024 et 2025.

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 10.898.690 actions, représentant 76,07% du capital social ;
Nombre total des votes valablement exprimés : 10.898.690 votes ;
Nombre de votes exprimés « pour » : 10.898.690 votes ;
Nombre de votes exprimés « contre » 0 ;
Nombre d'abstentions : 0.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer des jetons de présence pour un montant brut de 1.450.000 dirhams, que le Conseil répartira entre ses membres dans les proportions qu'il juge convenables.

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 10.898.690 actions, représentant 76,07% du capital social ;
Nombre total des votes valablement exprimés : 10.898.690 votes ;
Nombre de votes exprimés « pour » : 10.898.690 votes ;
Nombre de votes exprimés « contre » 0 ;
Nombre d'abstentions : 0.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

ONZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour accomplir les formalités prévues par la Loi.

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 10.898.690 actions, représentant 76,07% du capital social ;
Nombre total des votes valablement exprimés : 10.898.690 votes ;
Nombre de votes exprimés « pour » : 10.898.690 votes ;
Nombre de votes exprimés « contre » 0 ;
Nombre d'abstentions : 0.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

030303

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 08h50, après lecture du présent procès-verbal signé en huit (8) exemplaires originaux par les membres du bureau.

LE PRESIDENT

M. SVEN BOINET

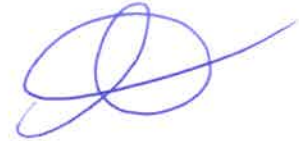


LES SCRUTATEURS

ACCOR S.A
Représentée par
M. Sven BOINET



MAMDA-MCMA
Représentée par
Mme. Sofia LOPEZ BENHAMIDA



LA SECRETAIRE



Mme. Houda SKALI